

## Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre Éducation musicale et chant choral

La réunion de l'équipe des formateurs a permis de dégager un certain nombre d'axes de réflexion et de priorités préalables à la rédaction de ce document. L'idée fondatrice est de mieux répondre aux besoins observés sur le terrain.

Les compétences pédagogiques et didactiques des professeurs doivent être sollicitées dans le prolongement de ce qui a été fait jusqu'alors. Ainsi les champs techniques, esthétiques, culturels et pratiques qui constituent les fondements historiques de l'éducation musicale, restent au cœur des orientations concernant la formation continue des professeurs de cette discipline où le travail pluridisciplinaire existe depuis déjà fort longtemps. Il avait largement été amorcé lors de la mise en place des IDD et s'est trouvé considérablement renforcé depuis la mise en œuvre de l'Histoire des arts. Les formations proposées devront inclure une réflexion sur l'évaluation, les progressions, les compétences et les séquences.

Les formations orientées sur la réforme du collège devront notamment aborder les points suivants :

- *Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, définition des contenus de l'AP, des EPI ;*
- *Procédures d'apprentissage et d'évaluation des acquis dans la classe et formalisation dans le cadre du nouveau livret scolaire ;*
- *Différenciation pédagogique et inclusion (ASH, SEGPA, UPE2A) dans le cadre des EPI ;*
- *Usages du numérique.*

La répartition géographique des professeurs d'éducation musicale (un seul par établissement le plus souvent) impose aux formations disciplinaires les contraintes suivantes :

- formations à candidatures individuelles: regroupement académique dans des lieux bénéficiant de la logistique et de l'équipement nécessaire (outils numériques, espaces scéniques, etc) ;
- formations à public désigné: regroupement par districts ou bassins dans les établissements de proximité.

### Les entrées prioritaires :

A- référence aux directives nationales :

- **Nouveau socle à la racine des programmes:**
  - Langages pour penser et communiquer :**
    - Le son et sa production : la voix et le corps,
    - Le son et sa perception : l'oreille
    - Le mouvement et l'appropriation de l'espace de la classe à la scène
  - Méthodes et outils pour apprendre :**
    - Le codage et le décodage du son et du discours musical,
    - Le geste musical, corporel ou instrumental,
    - les outils numériques, les réseaux
    - L'observation visuelle et auditive, la mémorisation, la reproduction du modèle vocal, rythmique, l'imitation, l'invention

### Formation de la personne et du citoyen (axe 3 du projet académique) :

L'impact du collectif, mise en place de projets musicaux d'envergure dans le cadre des différents parcours: PEAC, parcours citoyens notamment

### Systèmes naturels et techniques :

L'appareil vocal et auditif, le passage du son naturel à l'enregistrement et au traitement numérique de celui-ci.

### Représentation du monde et de l'activité humaine :

L'impact de l'expression artistique et musicale dans les sociétés : économique, esthétique, symbolique

L'humanisme et l'ouverture aux diversités culturelles, l'acquisition des repères historiques et esthétiques

- **Réforme de la scolarité obligatoire et mise en place du cycle 3** : amener les équipes à s'approprier la continuité CM2-6°, proposer des formations susceptibles d'amener les professeurs des écoles et du collège à construire ensemble des projets
- **Programmes 2016** : Le PEAC, les 6 champs de compétences, la progressivité des apprentissages

B- priorités inscrites dans le projet Académique dont nous reprenons les axes suivants :

- 1-Améliorer la performance scolaire de l'académie: proposer des formations visant à valoriser l'image positive de l'élève :
  - amener celui-ci à découvrir les pratiques musicales au travers de supports variés: chant, rythme, outils numériques
  - poursuivre le développement de projets artistiques collectifs: travail choral, instrumental, chorégraphique
- 2-Développer la coopération professionnelle dans et hors établissement: dynamiser le travail interdisciplinaire des équipes, poursuivre le développement des partenariats culturels
- 3-Vivre et transmettre les valeurs de la République : développer l'aptitude à "vivre ensemble" dans les pratiques musicales collectives, amener les élèves à s'investir dans des projets citoyens en valorisant l'expression artistique (journées diverses...)
- 4-Valoriser et stabiliser les RH : prévoir des formations de formateurs dans le domaine du tutorat, du numérique, de l'évaluation des élèves.
- Suivi des enseignements du lycée : nouveaux programmes limitatifs, formation des jurys à l'interrogation des candidats au baccalauréat